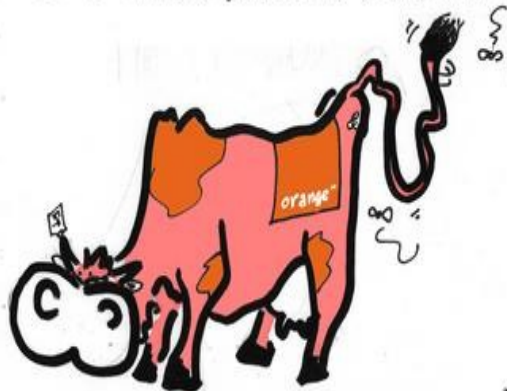




AVEC LES NOUVELLES DIRECTIONS TERRITORIALES



APIEU! VEaux, VACHES, COCHONS, CONVÉES...  
ET TOUTE PROXIMITÉ !

**Le CE du 20 avril 2006** s'est tenu de 11h07 à 19h17. Il était présidé par M. Pétricola DRH  
Il avait à son ordre du jour :

- 1) **Approbation du PV** des séances du 13 mars et des 23-24 mars 2006 et réponse aux questions des élus
- 2) **Commission ASC** : point sur le transfert des activités sociales et culturelles au CE Bretagne à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2006
- 3) **Compte rendu annuel** de la gestion financière du CE Bretagne et prévisions budgétaires (report du CE du 23 mars)
- 4) **Présentation du projet** d'implantation de l'activité SVP Home à Quimper
- 5) **Engagement d'un processus d'information /consultation** sur le projet de fusion des AVSC Bretagne et Pays de Loire
- 6) **Poursuite de l'information** sur le projet de réorganisation des activités France de France Telecom SA (reporté)
- 7) **Information / Consultation** sur le bilan social de la DR Bretagne ( reporté)
- 8) **Information** sur le rapport trimestriel concernant la situation de l'emploi ( 1<sup>er</sup> trimestre 2006) (reporté)
- 9) **Demande d'avis** sur le rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés (reporté)
- 10) **Information** sur le bilan annuel du travail à temps

**Point 1 - Approbation du PV** des séances du 13 mars et des 23-24 mars 2006 et réponse aux questions des élus.

Les PV sont approuvés après plusieurs remarques pour rectification. Le secrétaire rappelle que les propositions de modifications devraient lui parvenir avant la séance pour éviter d'allonger la séance du CE au risque de ne pas pouvoir traiter des points importants inscrits à l'ordre du jour.

**Commentaire CGT** : effectivement l'étude du point n°1 va durer 1h30 et plusieurs points sont reportés au CE des 18 et 19 mai 2006.

### Réponse aux questions des élus :

**L'avance de frais** : Pour les élus, l'avance faite par les salariés pour des frais parfois très importants, notamment pour les formations, est anormale.

**Le Président** rappelle l'existence de 2 modalités qui permettent d'éviter l'avance de frais :

- **La carte Corporate** à débit différé de 60 jours, délivrée aux salariés ayant régulièrement des frais professionnels.
- **Une avance de 100 euros** testée actuellement par les techniciens d'intervention, elle évite les notes de frais avec leur coût de traitement important.

D'autre part l'entreprise peut traiter directement avec le prestataire hôtelier et pour le transport Carlson délivre des billets via une **nouvelle application tr@vel** opérationnelle depuis le 19 avril 2006.

**Commentaire CGT** : les moyens existent donc pour éviter que vous soyez obligés de faire des avances de frais. Encore faut-il que tous les salariés soient correctement informés et conseillés pour utiliser correctement ces moyens. La disparition des relais RH de proximité n'a pas été comblée par des managers qui n'ont bien souvent pas le temps ou la formation RH nécessaire.  
**Les élus CGT** demandent une information dans les Unités

**Formations** : les élus s'étaient inquiétés du fait que les formations de l'Ecole de la Distribution auraient été proposées en priorité aux « meilleurs vendeurs de l'AD.

**La Direction** rétorque que cela est faux, les postes ont été prioritairement proposés aux titulaires.

**Pour la CGT, Fabrice Jolys** soutient que ce discours des « meilleurs vendeurs » a été celui de la hiérarchie de l'AD. **La Direction**, en difficulté, prétend que le CE ne doit pas évoquer les problèmes managériaux locaux et que ces derniers relèvent des Délégués du personnel

**Pour la CGT, Guy Jourden** rappelle que cette question a déjà été soulevée lors de 3 CE. C'est une manière subtile de ne pas y répondre.

**Ecole du management**. Cette dernière n'existe pas en Bretagne  
Par contre il existe des plate-formes d'efficacité managériale lieux d'échange entre DR (grand ouest par exemple)

**Point 2 de l'ordre du jour : commission ASC, point sur le transfert des activités sociales et culturelles au CE Bretagne à compter du 1 juillet 2006.**

**Suite à la décision entérinée par le CCE, le transfert des ASC se fera au 01/07/2006.** Afin de décider de la politique à mener au CE Bretagne, un CE exceptionnel se tiendra le 09 Mai sur ce sujet. Seront invités à ce Comité d'Etablissement les membres des commissions logement et ASC.

Déjà plusieurs décisions ont été annoncées par FT lors de ce Comité d'Etablissement

**Activités non mutualisées**

Concernant les bibliothèques, FT cesse d'acheter des livres à compter du 15/05/2006. Une discussion s'est ensuite menée sur le futur statut des employés des bibliothèques.

**La CGT** souhaite que ces salariés soit mis à disposition du CE et non en détachement comme proposé par FT.

Ce statut est plus intéressant en terme d'évolution de carrière et de retour à l'activité à FT. Dans tous les cas c'est le CE qui payera le salaire mais en situation de mise à disposition le salarié est toujours compté dans les effectifs de FT.

La DR arrête son budget social au premier semestre, la prise d'ASA pour association ne sera plus possible à compter du 01/07.

Un avenant a été envoyé à l'ensemble des associations pour signifier la fin du financement.

Le CE reprendrait à son compte ce financement jusqu'au 31/12/2006.

Pour savoir comment il est possible de travailler avec ses associations, la commission ASC a rencontré l'ensemble de ces structures sauf 2 (COOP et Club Géologique qui seront rencontrés rapidement)

Une synthèse des ces rencontres et un bilan seront présentés au CE du 9 Mai.

**Activités mutualisées**

Il s'agit principalement du **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) et du **Prêt étude**.

La DR arrête la procédure du CESU au 15/05/2006 car ceux si sont payés au mois de juin suivant.

Le CESU qui a récemment remplacé le TES (titre emploi service) connaît un réel essor.

**La CGT** a demandé à avoir des chiffres fiables pour décider de la politique à mener en la matière.

Ce budget doit rester équilibré au sein des ASC et une réflexion sera menée au prochain CE. (Aujourd'hui FT paye entre 2.2 euros et 9 Euros sur un chèque de 12.2 Euros en fonction du Quotient Familial et de l'imposition.

Concernant le **Prêt étude**, une étude sera menée en fonction de l'année passée. Nous attendons également des chiffres précis de FT pour prendre la meilleure décision.

**Rappel**

Des chèques vacances seront envoyés à l'ensemble des salariés du périmètre Direction Régionale.

Pour cela vous devez être inscrit au CE et faire établir votre QF **sur Agora, rubrique mon CE**, afin d'établir le montant qui vous sera attribué.

Une offre de mobil home et chalet pour l'été est désormais en ligne sur ce même site à des prix très attractifs.

Afin d'accélérer la saisie du fichier des salariés inscrits au CE de la DR Bretagne, le Comité d'Etablissement a décidé d'embaucher 2 étudiants (*enfants de collègues de FT*) pour une durée de 5 semaines. En effet, les propositions de prestations ou l'octroi de chèques vacances dépendent de ce fichier. **Inscrivez vous au CE**



**Point 1 réponse aux questions ( suite)**

**Les élus du CE** souhaitent faire le point sur les élus et mandatés ASTB et UICB.

**La Direction** indique qu'un courrier est à la signature du Directeur Régional.

**Pour la CGT, Guy Jourden** rappelle que les élus qui ont exprimé le souhait de suivre leur activité tout en conservant leur mandat ont déjà reçu un courrier leur indiquant que leur mandat s'arrêtait le 31 mars 2006 et les mettant en demeure de répondre avant le 7 avril. Même si depuis la position de la direction a évolué cette mise en demeure est une attaque des représentants élus du personnel ( DP et CHSCT) qui est inadmissible.

**La Direction** précise qu'un nouveau courrier va être adressé aux salariés concernés les informant que leurs missions dans les établissements DP des anciennes structures ASTB ou UICB se poursuivent jusqu'aux élections au CCOR et à l'UAT Ouest.

**Point n° 3 Compte rendu annuel de la gestion financière du CE Bretagne et prévisions budgétaires (report du CE du 23 mars)**

Le Trésorier présente les comptes 2005 du CE Bretagne tels qu'ils ont été validé par le Cabinet d'expertise SogexCube, mandaté par le CE.

En terme d'organisation comptable, l'expert a préconisé l'utilisation du logiciel comptable SAGE. Il a examiné l'ensemble des factures et vérifié si les dépenses étaient bien affectées et correspondaient aux décisions adoptées par le CE.

Le Trésorier présente les 2 comptes du CE, le compte de résultat « **Activités sociales et Culturelles** » ( ASC) et le compte de résultat « **Activités Economiques et Professionnelles** » (AEP).

**ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES**

Le montant de la subvention pour ce compte s'élève à

**1 127 970euros**

soit un peu moins de 200 euros par salarié actif ( y compris CFC)

Les principales dépenses ont été les chèques cadeaux ( **288 893 euros**, la subvention pour les arbres de Noël ( **117 021 euros**), l'aide aux enfants pour le CLSH de Vern sur Seich ( **11 592 euros**).

Le CE n'a donc dépensé que 1/3 de la subvention ASC 2005 et il avait en fin d'exercice 2005 **un résultat de 709 594 euros** qui lui permet de disposer d'une large part de manœuvre en 2006. C'est ainsi que la décision a été prise **d'une aide aux vacances** ( sous forme de chèques vacances) **allant de 60 à 150 euros en fonction du QF (Quotient Familial)**

**Commentaire CGT** : Ce sont les freins mis par l'entreprise qui expliquent que le CE n'a pas pu mettre en place aussi rapidement qu'il le souhaitait les activités sociales et culturelles que les salariés attendaient. Le refus de la Direction Nationale de FT de communiquer le fichier des salariés, l'impossibilité de calculer le Quotient Familial ( en cours seulement aujourd'hui à Cergy pour tous les CE de FT !!!) a fortement handicapé le CE.

A cela s'ajoute le fait que depuis sa création le CE a été confronté à toutes les restructurations ERC. Très prochainement le CE grâce à l'embauche de 2 salariés et à la constitution d'un fichier qui s'étoffe de jour en jour sera en mesure de proposer des activités prenant en compte le quotient familial. Des linéaires sont proposés pour l'instant au tarif unique de 115 euros ( jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet)

**A suivre page 3**

### Questions sur l'activité Pages Jaunes à Quimper

Les élus interpellent la direction sur le décalage du calendrier pour l'implantation de Pages Jaunes à Quimper.

La Direction confirme que la montée en charge de Pages Jaunes est plus lente que prévu et que par conséquent le calendrier est revu.

Pour la CGT, Bernard Eliot et Guy Jourden souhaitent savoir si la hiérarchie locale a attribué à l'avis négatif du CE la raison du retard de l'implantation de l'activité Pages Jaunes à Quimper. Cela constituerait un délit d'entrave.

Le Président a contacté le directeur du CCOR qui lui a affirmé le contraire. D'autre part le Directeur Régional et le Directeur du CCOR se sont rendus sur place et ont personnellement veillé à ce qu'il ne soit pas dit que l'avis rendu par le CE interférerait sur le retard de la montée en charge de Pages Jaunes

Pour la CGT,

Guy Jourden fait remarquer que des salariés ont remonté cette information dès le samedi 8 avril, lendemain du CE avant le « debriefing » du CE qui n'a eu lieu que le lundi 10 avril et avant la visite du Directeur Régional.

Bernard Eliot fait savoir qu'en tant que secrétaire du CE il fera une information sur le plateau de Quimper pour retracer les débats et l'avis du CE. Il rappelle que le délit d'entrave peut être commis par une autre personne que la Direction notamment par un manager. Si de tels propos ont bien été tenus, ils peuvent constituer un délit d'entrave aux droits et prérogatives du CE.

Martine Gueneugues et Daniel Gillard font remarquer que bien que le CE du vendredi 7 avril se soit terminé à 18h, les salariés se sont entendus dire dès le lendemain 9h que le projet Pages Jaunes était retardé. L'information devait donc être connue avant que le CE ne donne son avis.

La Président répond qu'il n'y avait aucune volonté « d'entourloupe » sur le sujet de la part de la direction et qu'il a l'impression que le CE dresse un procès d'intention à l'encontre de la Direction.

Pour la CGT, Daniel Gillard précise qu'il est difficile d'accepter que la décision de retarder l'installation ait été prise dès le lendemain du CE. En fait que le CE rende un avis ou pas, il semble que la décision de reporter les formations était déjà prise depuis un moment avec l'intention de faire porter le chapeau au CE.

**Point n°4 - Présentation du projet d'implantation de l'activité SVP Home à Quimper.** Ce point est présenté par Philippe Maurice.

SVP Home est une cellule créée en 2004 chargée d'accueillir les clients dit « en vrille », clients qui malgré de multiples contact avec les services de FT n'ont pas obtenu de réponse à leur problème et de ce fait sont très mécontents.

La cellule de St Briec pour de multiples raisons et notamment un nombre de départs important en CFC ne pouvait plus assurer le traitement des dossiers (15 jours de délai au lieu de 5 jours prévus)

La direction a estimé qu'il fallait maintenir une telle cellule escalade mais sur une maille plus grande Bretagne Pays de la Loire tout en ouvrant son périmètre d'action à d'autres offres du groupe FT.

L'implantation de SVP Home à Quimper devrait permettre, selon elle, de « focaliser l'activité HLR sur la résolution des problèmes commerciaux et SVP Home sur la résolution des problèmes techniques ».

La direction estime qu'avec une moyenne de 3,5 dossiers clôturés par jour, 8 agents, un soutien et un manager pourraient assurer cette activité.

**A suivre page 4**

DÉSORGANISÉ-ES, UNIFORMISÉ-ES...  
ET MAINTENANT "RE NOMMÉ-ES"!!



**Point n° 3 (suite) Compte rendu annuel de la gestion financière du CE Bretagne et prévisions budgétaires (report du CE du 23 mars)**

### Activités Economiques et Professionnelles (AEP)

Destiné à couvrir les frais liés aux activités économiques et professionnelles du Comité ce compte est plus connu sous le nom de budget de fonctionnement et il est crédité par une subvention annuelle de 0,2% de la masse salariale versée par l'employeur.

Pour l'année 2005 la somme versée a été  
**de 323 328 euros**

La plus forte dépense est constituée par les frais de compte-rendu des réunions officielles du CE qui s'élèvent à 21 294 euros.

Comme le CCE et la quasi-totalité des autres CE de FT, le CE de la DR Bretagne a estimé qu'il était très important d'avoir un compte rendu très élaboré et le plus fidèle possible de ses séances afin d'éviter les remises en cause de l'employeur. Il a confié cette tâche à une entreprise spécialisée Editelcor. La salle du CE a été sonorisée et les séances sont enregistrées.

**Commentaire CGT :** à plusieurs reprises nous avons pu vérifier l'intérêt de l'enregistrement des séances. Les PV dans leur intégralité sont en ligne sur Agora ou sur le site des élus CGT au CE. Toutefois, la multiplication des CE exceptionnels ou des séances sur 2 jours à la demande de la direction ( ERC, réorganisation France, fusion des URR/UIC ...) soulève la question d'une prise en charge par FT au delà des 12 séances annuelles prévues.

**Les autres frais :** formation des élus ( 19 197 euros), reversement au CCE ( 11 316 euros), les déplacements (9118 euros), les frais de mise en place des procédures comptables ( 7518 euros), les frais de mission ( 1820 euros), les frais de documentation ( 3214 euros) les autres frais fournitures bureaux, affranchissement, télécom (2900 euros) . Le Total des dépenses ( 76 377,22 euros) représente environ le quart du budget . **Le résultat est de 247 577,72 euros**

**Commentaire CGT :** c'est la première année du CE, la mise en place n'a pas été facilitée par l'employeur. Ce résultat permet au CE de s'équiper en 2006 au niveau informatique et matériel. Il a également facilité l'embauche de 2 salariés.

Le rapport de Trésorerie est adopté à l'unanimité moins une abstention celle du Trésorier.

Les élus rappellent la nécessité de mettre en place une commission de contrôle qui même si elle n'est pas obligatoire a été décidée par le CE Bretagne.



#### **Point n°4 - Présentation du projet d'implantation de l'activité SVP Home à Quimper ( suite)**

**Pour la CGT, Guy Jourden** indique qu'il n'apprécie pas le caractère ironique des réponses de la Direction qui, en réponse à une élue sur les prévisions d'effectif, avait fait remarquer que « *si l'on savait tout prédire, la vie serait belle* »

Les départs en CFC à St Brieuc étaient bien prévisibles. Il propose d'ajouter en terme de calendrier une phase supplémentaire qui serait « *Ecoute des souhaits des agents de SVP Home St Brieuc sur les postes recherchés* » placée avant « *propositions de redéploiement pour l'équipe de St Brieuc* ». En effet dans le cadre de la suppression de ce service les agents attendent que l'on soit à l'écoute de leurs souhaits et propositions notamment pour des demandes vers l'intervention UICB à Ploufragan ou Guingamp.

Ces salariés ne sont pas volontaires pour être « redéployés » et n'ont pas envie de passer par l'Espace développement.

**Le Président** garantit que plusieurs personnes vont suivre ces dossiers de près et que le Directeur Régional s'est engagé à trouver une activité à ces collègues dans le secteur de St Brieuc-Guingamp.

**Les élus CGT** seront très attentifs sur ce dossier, il ne devrait pas être difficile de reclasser 4 à 5 agents

Calendrier du projet : **fin avril** : nomination d'un chef de projet au sein de l'AVSB,

**mai-juin** proposition d'intégration du fonctionnement de SVP Home au sein de l'AVS service réclamations/HLR/HLE, organisation et processus ; identification des ressources et compétences, concertation avec le responsable du processus national Escalade, relations avec la maille Normandie-Centre Val de Loire pour étude d'une organisation « miroir » vis à vis de l'UAT Ouest, début des recrutements à Quimper.

**De juillet à septembre** : propositions de redéploiement pour l'équipe de St Brieuc et fin des recrutements à Quimper.

**Commentaire CGT** : il s'agit bien pour la Direction d'intégrer la cellule SVP Home de l'UAT dans le processus « Réclamations » de l'AVS qui est désormais basé à la HLR/HLE de Quimper.

Nous constatons également que les flux 114, qui ont été intégrés au 10 14, sont constitués de 80% de réclamations. La séparation entre les services de Front office et de Back Office devient floue, des collègues du Back étant amenés à faire du Front. Les collègues de HLR/HLE avec les effectifs actuels ne pourront pas à la fois intégrer les réclamations du fixe et SVP Home tout en continuant la Hot Line Recours et la Hot Line Escalade. Il faudra donc créer des emplois. La création de SVP Home répond toutefois en partie à une attente exprimée par des collègues de la HLR qui souhaitaient une activité « technique »

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Engagement d'un processus d'information-consultation sur le projet de fusion des AVSC Bretagne et Pays de Loire.**

##### **Contexte :**

Le dossier qui nous a été présenté doit mettre un point final au volet ERC concernant les AVSC.

**La CGT** a toujours défendu l'idée que ce projet de restructuration ( près de 15 volets nous ont déjà été présentés impactant l'ensemble des services de l'AVSC ) a **pour seul but de réduire les effectifs en dégradant la qualité de service à l'inverse de ce qui nous a été dit.**

Depuis l'annonce de **D. Lombard** et l'accélération de **NEXT** les dossiers sur ce sujet s'enchaînent à grande vitesse afin que tous soient « bouclés » au 01/07/2006.

Ces méthodes brutales ne laissent pas toujours au CE le temps d'apprécier toutes les conséquences de ces réorganisations.

**La CGT** estime donc qu'en nous interrogeant sur la fusion Bretagne -Pays de Loire c'est bien sur la totalité d'ERC concernant les AVSC que le CE est consulté.

##### **Information :**

Le siège de la nouvelle unité se trouvera à Nantes et jusqu'à une éventuelle fusion de DR **les salariés de l'AVSC Bretagne seront rattachés à la DR de Nantes.**

Cette maille représentera **1240 agents au 01/07/2006.** (combien au 01012006 ? rien ne nous permet de juger de l'incidence sur l'emploi ni la visibilité à moyen et long terme )

**19 fonctions support, dont 7 cadres, perdent leur travail** ( 2 au RH, 10 à la logistique, 4 à la qualité et 3 au secrétariat et com ) et cela sur les deux DR.

L'espace développement sera chargé d'aider ses agents à retrouver du travail, mais dans quelles conditions ?

De plus l'impact sur les encadrants restant en terme de charge de travail sera lourde à supporter.

L'impact sur les IRP est très fort également, 6 élus du CE Bretagne risquent de perdre leur mandat s'ils faisaient le choix de garder leur travail dont 3 présidents de commissions et cela à 6 mois de nouvelles élections.

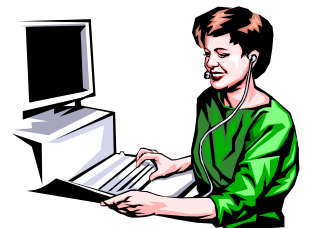
FT prétend que tout cela n'aura pas d'incidence sur les équipes opérationnelles mais à travers ses travaux la commission économique a déjà démontré le contraire.

A chaque volet d'ERC présenté, ce sont toujours des gains de productivité qui sont escomptés au détriment de l'emploi.

Au regard du manque d'information fournis par FT ( quels sont les salariés impactés ? Que leur a-t-on proposé ? Quel est l'ensemble des sites concernés ? ... ) et surtout afin de mesurer réellement l'impact sur l'emploi et les conditions de travail, les CE de Bretagne et pays de Loire demandent une expertise sur la totalité du dossier ERC concernant l'AVSC.

Cette expertise sera réalisée par un cabinet d'expert indépendant. Cette résolution soutenue par la CGT a été votée à l'unanimité.

Affaire à suivre donc ...



**Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgctcebretagne/>**